

## **PROPOSITION DE MOTION INTERPARTI CONCERNANT LE RECOURS DU CONSEIL D'ÉTAT CONTRE LA DÉNOMINATION DES NOMS DES GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY**

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant que la Ville de Lancy va très fortement investir dans les aménagements extérieurs de ces infrastructures ;

Considérant l'acceptation par le DETEC du recours formulé par la commune contre le choix du canton de nommer les gares sans tenir compte de leur localisation ;

Considérant le choix parfaitement incompréhensible du Conseil d'Etat de recourir contre la décision du DETEC;

Considérant que le Conseil Municipal a voté le 19 avril dernier un crédit pour l'aménagement de l'esplanade de la future halte située au Bachet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Demande au Conseil administratif

D'inviter le Conseil d'Etat à renoncer à son recours afin de conserver le nom des gares Lancy - Pont Rouge et Lancy – Bachet ;

De transmettre au Conseil Fédéral, organe de recours, la résolution votée par le Conseil Municipal, afin de l'inviter à confirmer la décision prise par le DETEC ;

Parti Libéral-Radical  
Parti Démocrate-Chrétien  
Les Verts  
Mouvement Citoyen Genevois  
Parti Socialiste